



Delais de prescription pour une dette de 2001/2005

Par **titing**, le **16/10/2013** à **10:43**

bonjour,rn> Voila , il y a quelques jours de cela j'ai trie mes papiers et je suis tombe sur des rn> documents de dette.rn> En effet, j'ai ainsi retrouve une dette datant de juillet 2001 aupres d une banque de 7000 euros et aussi une lettre d une societe de recouvrement qui rn> avait repris l'affaire en mains. j'ai aussi retrouve un courrier que j'avais rn> fait en 2005 et dans lequel apparemment je demandais leur numero de tel fixe pour rn> pouvoir les joindre car j'avais beaucoup déménagé à l'epoque . D'apres mes rn> souvenirs , il me semble qu' à l'epoque j'avais accepte de bien vouloir rn> rembourser en amiable petit a petit et qu 'apres je n'ai pas pu continue car je me rn> suis retrouve au chomage et dans de graves problemes financiers. Du coup j'ai rn> tout stoppe depuis apparemment 2005.rn> A l'epoque j'ai ete fiche a la banque de france , interdit bancaire... et depuis rn> plusieurs annees je ne le suis plus.rn> Depuis , je n'ai aucune nouvelle de leur part? rn> Si cette affaire refait surface (et j'espere que non) , mes questions sont : rn> Est ce qu il y a eu un titre executoire à mon rencontre ? (j'ai demenage plusieurs rn> fois et donc je ne sais pas???)rn> Si il y avait eu un titre executoire à l'epoque , est ce qu'on m 'aurait retrouve à rn> l'époque malgre les demenagements et est ce qu'on aurait du saisi mon nouveau rn> compte bancaire?rn> Peut il y avoir aujourd hui ou meme il y a des annees en arriere un autre titre rn> excutoire?rn> Est qu 'il y a le delais de forclusion et de prescription qui s 'applique dans mon rn> cas? 2ans , 5ans , 10 ans ,ou 30 ans ? je suis un peu perdu avec toutes ces delais ???rn> Est ce que si je ne suis plus fiché a la banque de france , cela signifie que tout est rn> termine ?rn> Est ce que la nouvelle loi de 2008 s'applique à moi et si oui qu'elle est ou sera la rn> date definive de fin? 2025 ou 2018 ou 2035 ?rn> Bref, des questions , j'en ai des tonnes car depuis que je suis tombe sur ces rn> anciens documents , je suis en panique et ai peur que tout cela ne refasse rn> surface!!! d'autant plus que j'avais completement "effacer" tout cela de ma rn> nouvelle vie.rn> Je vous remercie sincerement de vos reponses car j'avoue que la je ne suis pas bien rn> du tout avec

tout ça. J'aimerais juste savoir si je peux à l'heure actuelle rn> continuer à vivre ma vie tranquillement ou alors avec une épée d'amoclèsse rn> au dessus de ma tete....rn> Bien cordialement.rn> rn>

Par **pat76**, le **31/10/2013** à **15:04**

BonjourrrnrnNe vous faites aucun soucis, si cette affaire devait refaire surface par l'intermédiaire d'une société de recouvrement vous n'auriez rien à payer dans la mesure où il n'y aurait pas eu de procédure engagée en justice depuis moins de deux ans. Votre dette est donc forclosée.rnrnContinuez votre vie tranquillement et ne pensez plus à l'affaire.